

A C C O R D

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE,

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

ET

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

CONCERNANT LE SYSTEME SARSAT

LES PARTIES AU PRESENT ACCORD ,

CONSIDERANT l'Accord International sur le programme COSPAS-SARSAT signé à Paris le 1er juillet 1988 par les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, la République française et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, et entré en vigueur le 30 août 1988;

CONSCIENTES de la coopération entre les Etats-Unis d'Amérique, le Canada et la République française par l'intermédiaire de leurs organismes de coopération, le Centre national d'Etudes Spatiales, CNES, le Secrétariat National de Recherche et Sauvetage, NSS, et la "National Oceanic and Atmospheric Administration", NOAA, pour la mise en place, dans le monde entier, des services d'alerte et de repérage par satellite pour la détresse et la sécurité;

RECONNAISSANT le besoin d'une étroite coordination entre les Etats-Unis d'Amérique, le Canada et la République française afin de pouvoir assumer leurs responsabilités aux termes de l'Accord international sur le programme COSPAS-SARSAT

SONT CONVENUES DE CE QUI SUIIT :